

Faire connaître les droits des salariés, les défendre et les faire progresser, c'est le rôle du syndicat : dans l'entreprise, dans la branche professionnelle, mais aussi au niveau national.

Sans syndicat, pas de contre-pouvoir, pas de négociation sur les salaires, la mutuelle, les congés, la RTT, la formation, etc.

Tract mis en page à télécharger.

Se syndiquer pour quoi faire ?

- **Faire connaître les droits des salariés, les défendre et les faire progresser, c'est le rôle du syndicat : dans l'entreprise, dans la branche professionnelle, mais aussi au niveau national.**

- **Sans syndicat, pas de contre-pouvoir, pas de négociation sur les salaires, la mutuelle, les congés, la RTT, la formation, etc.**

Pourquoi adhérer ?

Dans l'entreprise, le délégué syndical, les élus (délégués du personnel, comité d'entreprise) vous écoutent, vous conseillent, vous informent, vous défendent.

Adhérer, c'est renforcer leur poids. **Adhérer**, c'est être mieux informé de l'évolution de la législation, c'est apprendre aussi à mieux se défendre, et pour celle ou celui qui le souhaite, apprendre à écouter, conseiller, informer à son tour. À la CFDT, chacun s'engage selon ses moyens. **Adhérer**, ne veut pas dire forcément militer !

Pourquoi la CFDT ?

– **Parce que la CFDT** a fait siennes, depuis toujours, les valeurs d'indépendance, de démocratie, de solidarité entre toutes les catégories professionnelles, entre les hommes et les femmes, entre les générations.

– **Parce que la CFDT** croit au dialogue social dans l'entreprise, parce qu'elle est porteuse d'une réflexion novatrice sur le travail, afin de mieux répondre aux défis d'aujourd'hui.

– **Parce que la CFDT** dispose, dans le monde de l'édition, d'un important réseau d'élus et de délégués syndicaux dans la plupart des entreprises et sur tous les métiers : édition, diffusion et distribution.

– **Parce que la CFDT** est très active dans la branche professionnelle (convention collective, grilles de salaires, formation, travailleurs à domicile), ce qui lui donne une expertise et une crédibilité reconnues.

Plus la CFDT a d'adhérents, plus elle est forte et écoutée !

À quoi servent les cotisations ?

Mutualisées, elles servent à organiser la défense individuelle et collective des adhérents, à informer

Questions/Réponses

- Adhérer, c'est prendre le risque d'être mal vu par son supérieur hiérarchique, ses collègues, et d'être bloqué dans sa carrière.

Non, car l'adhésion est confidentielle et tous les documents sont envoyés à domicile.

- Adhérer, c'est être obligé de suivre des consignes venues d'en haut.

Non car, à la CFDT, les débats sont constants et les décisions sont prises démocratiquement à tous les niveaux, dans la section syndicale pour l'entreprise et lors de réunions mensuelles pour les délégués du Syndicat Livre Édition.

- Quel est l'intérêt d'adhérer puisqu'un élu non syndiqué de comité d'entreprise peut aussi bien

faire appel à des conseils juridiques qu'un élu syndiqué ?

Rien ne remplace l'expertise d'une organisation syndicale implantée nationalement et dont le but n'est pas de « vendre » du conseil mais de faire avancer les droits des salariés.

- Pourquoi adhérer puisque mon entreprise est trop petite pour avoir des représentants du personnel ?

La CFDT dispose d'un vaste réseau de conseillers du salarié et de défenseurs prud'homaux prêts à défendre les salariés des toutes petites entreprises. De plus, le Syndicat Livre-Édition a mis en place un système d'information et d'entraide spécifique pour les adhérents des petites entreprises.

N'hésitez plus, adhérez !